



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 21 janvier 2021 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Claire CAILLON, Bruno MOREAU, Sylvie RIBAIMONT, Nicolas VERNEAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Elodie CONTE, Benjamin DEBUIGNE, Anthony DELVAQUE, Isabelle DUPUIS, Jean-Louis JANVIER, Cécile JORY-JANVIER, Laurent NAVARRE, Lionel RUÉ-THIBAL.

Absents : Nathalie SAULZET qui donne pouvoir à Anthony DELVAQUE
Michelle TOURNEBISE qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE
Frédéric THÉRY qui donne pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS
Stéphanie LESTIOU qui donne pouvoir à Isabelle DUPUIS

Secrétaire de séance :

Laurent NAVARRE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2021

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ 01-2021

Bilan des cessions et acquisitions 2020

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au Compte Administratif.

Cessions : néant

Acquisitions :

- Parcelles BD 573-574 rue du Docteur Audy pour 378 m² à Monsieur OLIVEIRA DA ROCHA Christophe pour 15 000 €.

Délibération N°002/ 01-2021

Mandatement des échéances avant le vote du budget

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune peut engager, mandater ou liquider dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en section d'investissement.

En 2020, le montant des crédits ouverts était de : 635 438 €

Le quart est de : 158 859.50 €

Les factures d'investissement reçues depuis le 1^{er} janvier 2021 sont les suivantes :

COMAT ET VALCO (Barrières pivotantes)	2 030.40 €
CTM (épandeur)	1 653.60 €
J2C (illuminations)	3 735.00 €
J2C (illuminations)	1 080.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au mandatement de ces factures.

Délibération N°003/ 01-2021

Remboursement de factures à des élus

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des factures qui ont été réglées directement par des conseillers municipaux :

- Elodie CONTE	11.94 €
- Benjamin DEBUIGNE	133.55 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rembourser les élus.

Délibération N°004/ 01-2021

Médiathèque : demande de subvention pour acquisition de mobilier

Madame RIBAIMONT informe le Conseil Municipal que le mobilier actuel de l'espace adulte est peu pratique (rayonnages trop bas au niveau du sol), pas adapté et vieillissant.

Elle propose de le remplacer par du mobilier plus actuel, et surtout plus approprié aux usagers. Il permettrait de gagner des mètres linéaires pour accueillir les différents fonds.

Elle présente au Conseil Municipal une vue du mobilier ainsi qu'une projection 3D de la médiathèque réaménagée.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette acquisition dont le coût s'élève à 3 760.39 € HT - 4 512.47 € TTC. Le Département peut, si le dossier est accepté, subventionner 30 % du projet soit 1 128.12 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Département l'octroi d'une subvention pour l'acquisition du mobilier.

Délibération N°005/ 01-2021

Offre d'achat de la boulangerie

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mairie a reçu, le 16 octobre 2020, une offre d'achat du bâtiment de la boulangerie et de l'appartement situé au-dessus par Monsieur RENARD et Madame COCHET, exploitants du commerce, au prix de 180 000 €.

La Mairie a sollicité une estimation des services de France Domaine. Cette estimation est parvenue le 14 décembre 2020. La valeur a été déterminée suivant deux méthodes : la méthode par comparaison, la méthode par capitalisation des loyers, sous réserve de visite.

L'estimation est de 178 500 €.

Monsieur le Maire propose de débattre. Monsieur Joël BARON informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des doléances d'administrés sur ce sujet et qu'il soit leur porte-parole. Il serait inconcevable que ce bâtiment soit vendu.

Le Conseil Municipal comprend les acheteurs dans leur souhait de développer leur commerce. Toutefois l'implantation de ce bâtiment est stratégique pour la commune. Ils préfèrent conserver la maîtrise du foncier bâti pour le maintien d'un commerce.

Monsieur Bruno MOREAU souligne que la mairie doit les aider lors de démarches pour des travaux liés à leur activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la cession.

Délibération N°006/ 01-2021

Personnel communal : création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un poste contractuel a été créé en 2019 afin de renforcer le service d'animation. Afin de respecter les normes de taux d'encadrement, il s'avère que ce poste est indispensable.

Il propose de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création du poste défini ci-dessus et charge Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches auprès du Centre Départemental de Gestion.

Délibération N°007/ 01-2021

Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ en retraite d'un agent et du mouvement de personnel au sein de la collectivité, un nouvel emploi du temps a été élaboré pour l'entretien des bâtiments communaux.

Il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 31.15/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création du poste défini ci-dessus et charge Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches auprès du Centre Départemental de Gestion.

Délibération N°008/ 01-2021

Projet Éducatif Global Accueil de Loisirs

La mairie a établi un projet éducatif global de l'accueil de loisirs « Les Bambins délirants » en 2005.

Ce projet doit être validé à chaque changement de municipalité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, approuve le projet éducatif global de l'accueil de loisirs.

Délibération N°009/ 01-2021

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement de l'exercice 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il leur a été transmis les données sur la commune.

Monsieur Joël BARON souligne l'augmentation conséquente des tarifs du service entre 2010 et 2020.

Monsieur Bruno MOREAU compare le taux de rendement entre le service de l'eau géré par le SMAEP et celui géré par la Communauté de Communes.

Il prend note du programme des travaux réalisés et à venir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement 2019 de la Communauté de Communes du Grand Chambord.

Délibération N°010/ 01-2021

Courrier de la Poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu un courrier le 4 janvier 2021 dont il donne lecture et dont l'objet est la création d'un relais poste commerçant.

En effet, le délégué territorial du Groupe La Poste a démarché le commerce PROXI, ouvert récemment sur la commune, qui a accepté de reprendre l'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les horaires d'ouverture au public du bureau de la Poste ont diminué d'année en année.

- Tous les jours du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin
- Fermeture les après-midis
- Fermeture le samedi
- Fermeture le mercredi

A ce jour, ce service est ouvert le matin des mardi, mercredi, jeudi et vendredi, sous réserve de présence d'un agent et de nouvelles modifications.

Les élus s'interrogent sur la configuration actuelle du commerce pour pouvoir exercer cette activité dans de bonnes conditions.

La Poste sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la fermeture de la Poste pour reprise de l'activité par le commerce PROXI ;

S'agissant d'un service public, le Conseil Municipal ne cautionne pas la fermeture du bureau de Poste. Il demande à la Poste de prendre ses responsabilités et d'assumer ses décisions.

Le Conseil Municipal par 2 voix pour la reprise du service par PROXI et 17 voix contre, émet un avis défavorable à la fermeture du bureau de Poste.

Affaires diverses

Pour information, la population légale de Huisseau-sur-Cosson au 1^{er} janvier 2021 est de 2 348 habitants (données INSEE).

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le courrier d'avis sur la demande environnementale unique pour le plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Blois a été transmis au service Eau & Biodiversité de la DDT avec les remarques et interrogations des élus. Il a été remis aux commissaires enquêteurs

Madame Claire CAILLON informe le Conseil Municipal que la consultation pour le marché de restauration scolaire est lancée. Elle propose la création d'un groupe de travail comme au précédent marché associant élus et parents d'élèves.

Monsieur Anthony DELVAQUE et Monsieur Joël BARON sont inscrits dans ce groupe.

Madame Sylvie RIBAIMONT informe le Conseil Municipal de l'annulation des 10 Bornes.

Madame Sylvie RIBAIMONT informe que les formations des élus sont actuellement suspendues. Seules les formations 2020 de 20 heures seraient possibles. Elle va essayer de faire maintenir le kit des nouveaux élus.

Madame Sylvie RIBAIMONT informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu un mail concernant la vaccination COVID. Elle souhaite que les élus puissent renseigner les administrés qui les interrogeraient sur ce sujet.

1/ Le recensement des personnes fragiles a été effectué dès le 1^{er} confinement.

2/ La mairie a répondu favorablement à l'Association des Maires pour la mise à disposition de locaux et de matériels si besoin pour la mise en place d'un pôle de vaccination.

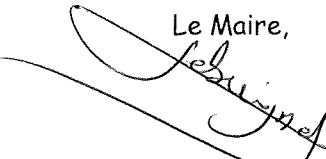
3/ En ce qui concerne l'aide aux personnes pour s'inscrire sur les plateformes pour la vaccination, la nécessité d'une adresse mail et d'un numéro de portable individuel rend la tâche impossible. L'Association des Maires a signalé ces difficultés à Monsieur le Préfet.

4/ La mairie a reçu un courrier de la Région l'informant de la gratuité des transports pour les personnes qui souhaitent se rendre dans les centres de vaccination.

Madame Elodie CONTE évoque le problème de stationnement, place des commerces (stationnement du camion blanc qui empêche la visibilité au STOP de la place), place de la mairie (véhicules des personnes qui travaillent), parking face aux médecins (stationnement zone bleue non respecté).

Monsieur Benjamin DEBUIGNE demande que soit porté au prochain ordre du jour du Conseil Municipal le montant des amendes pour déjections canines.

La séance est levée à 21 h 10.

Le Maire,

Joël DEBUIGNE

